

CFE-CGC CFDT CFTC FA FO FSU SUD



Objet : Proposition de l'intersyndicale suite aux échanges de la réunion pré-CT du 25 mai 2020

L'intersyndicale entend que le logiciel Tempro n'est pas à jour faute de moyens humains. L'administration doit se baser sur les tableaux de bord des activités de chaque service durant la période du 17 mars au 10 mai inclus.

Ces tableaux peuvent être réajustés et mis à jour avec les statistiques remontées par les agents consolidées sur Tempro.

L'intersyndicale demande à ce que des synthèses de ces tableaux soient fournies par direction. De ce fait l'avis du N+1 n'est plus nécessaire sachant que ces derniers ont déjà validés les temps de travail et de congés imposés pour chacun de leur agent.

La base de calcul de notre proposition repose sur les cycles de travail individualisé de chaque agent.

Modalité de versement de la prime exceptionnelle selon l'intersyndicale :

A) Agents en présentiel

Nous proposons les paliers suivants :

- Plus de 50% de présence : 1000€
- de 25% à 50% de présence : 500€
- En dessous de 10% à 25% de présence: 330€
- En dessous de 10% de présence :150€

B) Agents en télétravail particulièrement mobilisés dans le cadre des PCA et / ou qui ont eu une quantité de travail importante : 660€ - la liste des services et directions concernée doit être communiqué aux représentants du personnel.

C) Agents en télétravail à 100% : 330€ - la liste des services et directions concernée doit être communiqué aux représentants du personnel.

Agents en télétravail de manière ponctuelle : 150€

D) Agents de la réserve métropolitaine :

30€/jour de présence dans un service nécessitant des renforts

E) Cumul de situations

Agents en télétravail qui ont dû être présent pour nécessité de service sur plusieurs jours : passage en catégorie « agents en télétravail particulièrement mobilisés» au forfait de 660€.

Il nous semble nécessaire de reconnaître toutes les formes de travail et d'investissement des agents.